

Chronique d'hygiène sociale et morale

Autor(en): **M.V.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 318

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259790>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... , 8.—
 Le Numéro.... , 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert.
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, , 80.— 120.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La Pétition fédérale pour le Suffrage féminin à la Commission des pétitions du Conseil des Etats. — Chronique d'Hygiène sociale et morale: M. V. — Carrières féminines, la gymnastique médicale. — Assurance-vieillesse et survivants, le Message du Conseil Fédéral: M. G. — La nouvelle loi vaudoise sur les institutrices mariées: une lettre des Associations féministes et féminines vaudoises. — De ci, de là... — Notre bibliothèque: *L'homme, la femme et le sens commun; Ein seltsamer Heiliger*. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton:* Variété: Une visite à la présidente des Suffragistes égyptiennes au Caire: S. et O. G.; l'Exposition-Vente des dentelles de Gruyère: M.-L. B. — *Illustration:* M^{me} Charaoui-Pacha, présidente de l'Union Féministe Egyptienne.

La Pétition fédérale pour le Suffrage féminin à la Commission des pétitions du Conseil des Etats

Ceux de nos lecteurs qui suivent les affaires fédérales auront vu que la Commission des Pétitions du Conseil des Etats, réunie le 29 octobre à Berne sous la présidence de M. Riva (Tessin) a décidé d'adhérer à la décision du Conseil National relativement à la pétition pour le suffrage féminin, soit d'inviter le Conseil Fédéral à étudier cette question, Bien qu'il ne s'agisse ici, comme pour la Commission du National en septembre, que d'une simple question de forme, c'est une nouvelle petite étape du long, très long voyage, de notre pétition qui est franchie.

Chronique d'Hygiène sociale et morale

N. D. L. R. — *Nous empruntons les lignes qui suivent à la très intéressante Revue d'hygiène sociale et morale, éditée chaque année par le Cartel romand H. S. M. Nous pensons utile de placer ainsi sous les yeux de nos lecteurs ce tableau-résumé, parfaitement clair dans sa forme concise, de la situation actuelle dans notre pays de nombreuses activités d'ordre social, moral ou hygiénique, auxquelles se rattachent directement les uns ou les autres de ceux qui nous lisent.*

La protection de la famille n'a pas fait de sensibles progrès et cependant on se rend compte, dans les milieux qui réfléchissent, de la nécessité de mettre la famille au centre de nos progrès sociaux et de nos efforts d'éducation morale. Mais les manifestations concrètes de cette préoccupation ne sont pas encore très visibles. Tout au plus peut-on mentionner la création récente d'une fondation suisse, *Pro Familia*, dont le but et l'activité ne sont pas encore clairement définis.

En Suisse romande, cependant, les signes avant-coureurs d'une restauration familiale sont déjà perceptibles. Est-ce l'influence si salubre — dans ce domaine — de la France? C'est probable, si l'on pense qu'un de ces signes est le bourgeonnement de l'idée des allocations familiales. A Genève, les partis libéral, udéiste et catholique l'ont mise à leur programme; de même le parti libéral vaudois. L'Union des métallurgistes de Genève a décidé la création d'une caisse d'allocations familiales. A Fribourg, où l'on est plus avancé à ce point de vue, la corporation du bâtiment a institué une caisse au mois de mars.

Notre imprévoyance — qui a abouti à l'iniquité du salaire unique quelles que soient les charges de famille du salarié, avec toutes ses conséquences néfastes: misère des familles nombreuses, tandis, d'une

part, privilège aux célibataires et aux ménages sans enfants, d'autre part, — nous disons que cette imprévoyance a plus fait de mal à la famille que les théories antifamiliales. Par conséquent, une restauration économique sera la base de la restauration morale; chaque fois qu'on vient en aide à la famille dans le domaine économique, on lui rend en même temps hommage: on a constaté en France que les plaisanteries grossières dont les familles nombreuses étaient jadis accablées ont disparu depuis la restauration familiale économique.

C'est pourquoi nous sommes heureux de la réjouissante activité déployée par les ligues *Pro Familia* de Genève et Lausanne et des projets de fondation de ligues analogues à Neuchâtel et à Bienne.



Cliché « La Française »

M^{me} CHARAOUI-PACHA

Présidente de l'Union Féministe Egyptienne et membre du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage

(Voir article, page 179.)

Mais nous aimerions voir ce mouvement atteindre nos Confédérés de langue allemande. Les C. F. F. ont refusé une modeste concession: l'introduction du billet de famille. Les ligues *Pro Familia* ont dès lors demandé à cette puissante administration d'accorder une réduction aux familles qui prennent plusieurs abonnements d'employés ou d'écoliers, afin d'encourager l'exode en banlieue des familles nombreuses. Cette juste demande aboutira-t-elle?

* * *

La grande Commission d'experts formée par le Conseil fédéral pour chercher à remédier à la dépopulation des vallées alpêtres a déposé son rapport. Plusieurs conclusions concernent l'hygiène et la prévoyance sociales de ces populations. L'école et l'assistance constituent des charges très lourdes pour ces communes, généralement pauvres: 50 % des impôts sont parfois absorbés par les dépenses d'assistance de bourgeois, dont la plupart sont domiciliés hors de la commune et du canton.

L'école pourrait mieux préparer les enfants aux conditions spéciales de la vie montagnarde: dans ce but, le canton du Valais convoque chaque année les instituteurs des hautes vallées à un cours spécial. Les longs trajets que les enfants doivent faire de l'école à la maison posent une série de problèmes dont la solution serait facilitée par une forte augmentation de la subvention fédérale aux écoles primaires alpêtres. L'enseignement post-scolaire et ménager serait tout particulièrement utile; il apprendrait à la jeunesse à tirer le meilleur parti des ressources alpêtres et à procurer ou à fabriquer sur place tout ce qui est possible, afin de n'acheter que ce que la montagne ne peut pas fournir.

Pour la culture intellectuelle de ces populations souvent abandonnées, il faudrait organiser des conférences, et des postes de radio, assurer le ravitaillement en bonnes lectures.

La santé des montagnards n'est pas fameuse: la mortalité y est forte; cela provient en partie de logements trop exigus où s'entassent les familles, dans un air souvent confiné; la nourriture a baissé de qualité, les montagnards ayant substitué à leurs rudes mais sains aliments de jadis, des produits alimentaires de seconde valeur, tels que les pommes de terre, les macaronis, le café noir. Les fruits sont presque inconnus et les enfants souffrent assez souvent de sous-alimentation. La tuberculose et le rhumatisme font beaucoup de victimes; le crétinisme a notablement reculé, peut-être grâce aux adductions d'eau potable qui se sont faites depuis quelques années, mais la fréquence du goître rend nécessaire l'usage régulier du sel iodé. Les maladies dentaires sont très répandues et non soignées. On arrache simplement les dents malades.

L'assurance-maladie a fait des merveilles dans les alpes valaisannes. Elle devrait être propagée dans toutes les régions montagnardes. Elle contribuerait notamment à améliorer l'hygiène de la maternité. L'assurance-vieillesse et survivants serait aussi des plus utiles pour ces populations. L'alcoolisme semble ne jouer qu'un rôle secondaire, sauf dans quelques contrées où l'habitude de l'eau-de-vie est répandue.

Comme on le voit, un grand effort d'hygiène et de prévoyance sociale s'impose pour sauver ces populations sympathiques. Certes, cet effort ne peut pas être accompli par l'Etat tout seul. Il faut une étroite collaboration des populations intéressées d'abord, des communes alpêtres, des cantons, des œuvres sociales, et de la Confédération.

* * *

Le 1^{er} janvier 1929 est entrée en vigueur la partie de la loi fédérale sur la tuberculose qui règle les subventions. Une pluie de demandes est tombée sur Berne, preuve que bien des ligues n'attendaient que la loi pour compléter leur armement. Les dispositions d'ordre prophylactique entreront en vigueur à la fin de cette année. Il n'y a donc pas grand-chose à dire. Il est cependant certain que les œuvres antituberculeuses auront une grande responsabilité dans l'application de la loi dont elles seront les principaux agents d'exécution, grâce au principe fécond de collaboration entre services publics et œuvres privées qui est posé par la loi.

* * *

Dans le domaine des maladies vénériennes, la légère recrudescence de la syphilis observée un peu partout depuis deux ans, s'est accentuée. La Société suisse contre les maladies vénériennes a mis à l'étude un projet de loi fédérale.

* * *

Le Comité national d'hygiène mentale ne doit pas regretter d'avoir renoncé à créer une vaste ligue. Nous l'avions assuré qu'il trouverait le meilleur accueil et toutes les collaborations désirables en utilisant les organismes existants.

En effet, toutes les portes où il a frappé se sont ouvertes. Il a édité diverses brochures qui ont été très goûtées du public. De nombreuses conférences ont été données qui ont éveillé l'intérêt pour l'hygiène du cerveau. Les diverses Commissions du Comité national ont continué leurs travaux d'approche.

* * *

Nous arrivons ainsi à l'hygiène morale, dont l'utilisation saine des loisirs est un chapitre important. Nous ne retiendrons ici que quatre solutions pratiques de ce problème, qui en comporte plusieurs:

La « Bibliothèque pour tous » met à la portée de tout groupe de six personnes ses 100.000 volumes. 73.200 volumes répartis dans 1524 caisses ont été prêtés en 1928; la plupart des livres ayant circulé plusieurs fois dans le sein d'un groupe de lecteurs, le total des ouvrages qui ont circulé se monte à 220.000. Le canton de Vaud vient en tête avec 14.000 livres prêtés. Tous les cantons devraient imiter Zurich, qui s'est engagé à payer une somme annuelle à la « Bibliothèque pour tous », qui libère en revanche toutes les stations desservies des frais d'abonnement. La Société d'utilité publique de Bâle-Campagne a pris une mesure analogue. Le canton de Berne prend à sa charge les frais d'abonnement des caisses envoyées aux pénitenciers du canton. Il y a en Suisse romande des dépôts régionaux à Lausanne (Ecole normale) et à Fribourg.

C'est un but analogue que vise la Société romande des lectures populaires, qui a édité en cinq ans 32 ouvrages, tirés généralement à 4.000 exemplaires, soit, en comptant certains tirages plus élevés, quelque 140.000 volumes. Voilà de la lutte positive contre la littérature malsaine, qui mérite d'être soutenue. On peut le faire en adhérant comme membre (2 fr.), comme membre abonné (5 fr.), comme simple abonné (4 fr. 20). On peut abonner autrui: une personne ou une institution. La Ligue vaudoise contre la tuberculose a abonné tous ses établissements.

Lutte positive contre la mauvaise littérature, avons-nous dit. Oui, certes, mais nous avons toujours pensé qu'on s'illusionne en croyant que cette lutte positive suffit à elle seule pour rendre l'autre inutile.

Pour des raisons faciles à comprendre, la littérature malsaine est toujours là, se renouvelant sans cesse et guettant un défaut de notre vigilance. Afin de combattre la basse littérature qui est importée en masse d'Allemagne en Suisse allemande, il vient de se fonder à Zurich un Cartel suisse allemand pour la protection de la jeunesse contre la mauvaise littérature, présidé par le Dr Beyel, qui dirige depuis longtemps la lutte contre l'immoralité à Zurich.

Dans le domaine du film, la lutte se poursuit avec les mêmes méthodes. Le bon film est répandu en Suisse romande par les Cinémas populaires romands; en Suisse allemande, ce rôle est en principe assumé par le Cinéma scolaire et populaire suisse, qui a eu de très grandes difficultés, et qui vient de prendre un regain de vie après l'incendie qui a détruit sa cinémathèque.

Contre le mauvais film, les moyens de défense n'ont guère changé. Ils empêchent la présentation de films franchement mauvais, mais sont impuissants contre la médiocrité, la niaiserie, et l'amoralisme qui sont la caractéristique de nombreuses bandes produites au kilomètre par des éditeurs obligés de ravitailler jour après jour leurs clients.

Question de loisirs sains ou malsains aussi que celle des jeux de hasard, qui a été l'objet de la bataille du 2 décembre 1928. Loisir malsain et gaspillage, d'une part, argent mal acquis encaissé par un personnel que ce métier avilit, d'autre part, tel est le jeu de hasard industrialisé quand on le considère en lui-même. Personne n'en défend le principe. Il ne se serait pas trouvé beaucoup d'électeurs pour voter oui, si la question des jeux avait été posée pour elle-même. Mais les cercles hôteliers trouvent commode que des touristes fournissent de cette manière l'argent nécessaire au développement des stations.

L'hôtellerie est la branche favorite de l'industrie nationale. On ne peut rien lui refuser. Aussi tous les milieux économiques et tous ceux qui pensent avec le conseiller national Tschumy que ce qui est économique est aussi patriotique, ont-ils soutenu l'initiative des hôteliers en faveur de la réautorisation d'exploiter le jeu de la boule dans les Kursaals.

Ce fut une belle bataille, gagnée très juste par les initiés, qui n'ont pas économisé sur la propagande.

La forte minorité a incité le Conseil fédéral à élaborer un règlement sévère. Mais les possibilités de lucre sont encore assez grandes, puisque des kursaals qui ne connaissent pas la boule ont demandé et reçu l'autorisation de la faire tourner. La concurrence aidant, il est probable que le nombre des salles de jeu autorisées croîtra rapidement.¹

Bien que nous ayons été battus, nous ne regrettons pas notre résistance à cette offensive matérialiste. Elle a obligé l'électeur à prendre position sur un principe. Cela n'est pas inutile en un siècle où l'économie tend à prendre le pas en tout et partout.

* * *

Quelques notes encore sur la contribution que les cantons romands ont apportée à l'hygiène sociale.

Genève a été dotée d'un dispensaire antialcoolique et d'un dispensaire psychiatrique; le Département de l'Instruction publique s'intéresse activement à la création d'un institut d'observation des enfants difficiles.

Neuchâtel. — Le Département de l'Intérieur s'est adjoint une commission consultative pour la répartition de la dîme de l'alcool.

Valais. — Le Département de l'Intérieur a organisé à Sion, puis dans d'autres localités, une exposition d'hygiène sociale.

Vaud a étonné le monde par sa loi sur la stérilisation des malades et infirmes mentaux. On ne s'attendait pas à voir ce canton agricole passer si rapidement aux actes. Quelques protestations se sont fait entendre contre le principe de la stérilisation d'office. En pratique, il paraît que les cas de stérilisation sont moins fréquents depuis l'adoption de la loi.

En exécution de la nouvelle loi sanitaire, la profession d'infirmière-visiteuse a été réglementée, ce qui contribuera à substituer des infirmières-visiteuses bien préparées à celles, trop nombreuses, qui ne le sont pas.

Une vingtaine d'associations, dont aucune n'était une société d'abstinence, ont demandé au Conseil d'Etat d'augmenter la part vraiment dérisoire de la dîme de l'alcool qu'il affecte à la lutte contre les causes de l'alcoolisme, soit à subventionner les œuvres antialcooliques. Cette part a été en 1927 de 2,36 % de la dîme, ce qui met le canton de Vaud en queue de tous les cantons suisses. Tandis que Zurich, Berne, Unterwald, Bâle-Ville, Neuchâtel ont affecté plus de 10 % de la dîme à soutenir la lutte antialcoolique proprement dite, cette proportion est de 55 % pour le Valais, de 50 % pour Fribourg et de 35 % pour Genève. Un subventionnement plus large des œuvres antialcooliques contribuerait plus utilement encore à l'eugénisme que la stérilisation de quelques débiles mentaux.

M. V.

Carrières féminines

La Gymnastique médicale

Parmi les professions médicales, la gymnastique médicale (appelée aussi thérapie motrice) dépend essentiellement des recherches de la science médicale elle-même. Cette gymnastique a comme pays d'origine la Suède, où le premier Institut central officiel fut créé par Ling, en 1813, à Stockholm. Dans la suite, elle a trouvé des applications plus fréquentes, pour devenir enfin, en Suisse comme ailleurs, l'objet d'une profession spéciale. Toutefois, son développement marche avec une certaine lenteur, qui conditionne naturellement la demande de gymnastes praticiennes.

ACTIVITÉ. — L'activité de la gymnaste thérapeute s'exerce dans les domaines suivants:

1. *Gymnastique générale*: exercices généraux et gymnastique respiratoire pour les débiles constitutionnels, spécialement pour les dos faibles; mise en œuvre de tout l'ensemble musculaire, excitation de la circulation sanguine, traitement de la paresse constitutionnelle, etc.

¹ On a été étonné de voir le Kursaal de Montreux un des premiers à remettre sa boule en marche, — pour le jour de Pâques, — alors que le canton de Vaud avait donné une forte majorité (13.000 voix) contre l'initiative, confirmant ainsi avec force son premier vote de 1920. Et le Conseil d'Etat n'a pas jugé nécessaire de soumettre la question au Grand Conseil, comme l'a fait le gouvernement saint-gallois, qui se trouvait dans la même situation. La démocratie a de curieux paradoxes!

2. *Gymnastique spéciale*, dite aussi, en Allemagne, gymnastique pour malades, soit l'action curative sur les parties malades au moyen d'une gymnastique appropriée et de massages.

Ces formes de gymnastique sont pratiquées suivant les indications de l'orthopédie, surtout pour le traitement des attitudes défectueuses, des déviations de la colonne vertébrale, des jambes banales, arquées ou cagneuses, des malformations des pieds (plats, bots, équins, valgus), etc.; de la chirurgie pour le traitement des suites d'opérations ou d'accidents, des ankyloses, etc.; de la médecine interne pour le traitement des troubles du métabolisme, des affections chroniques des organes respiratoires, de certaines maladies du cœur; et enfin, contre les *maladies nerveuses* (paralysies, par exemple), où l'importance de la gymnastique médicale peut être primordiale.

On peut encore citer ici les exercices pour femmes enceintes, ou pour femmes en couches, principalement pour la prévention des thromboses et des embolies, comme aussi pour la reconstitution des éléments musculaires.

Dans ces divers domaines de la gymnastique spéciale, la gymnaste praticienne ne travaille que sur ordre médical, ces ordres pouvant se borner à une indication générale, ou, au contraire, être précisés de façon minutieuse.

Dans la règle, il s'agit de traitements individuels, ou encore, éventuellement, sur des malades en petits groupes. A l'exception des exercices pour femmes enceintes ou en couches, la gymnastique médicale est généralement appliquée alternativement avec le massage. Dans nombre d'établissements, on demandera encore à la gymnaste thérapeute d'être aussi au courant de traitements divers et de l'appareillage qu'ils comportent (lampe de quartz, bains, électricité en général, diathermie, etc.). Par contre, pour la gymnastique médicale générale, la formation des malades en groupes est habituelle, et les exercices ont lieu sans prescription médicale; toutefois, la praticienne doit, si elle est consciencieuse, envoyer au médecin les participants dont l'état de santé lui paraît douteux.

QUALITÉS REQUISES. — Cette profession, qui comporte une grosse dépense de forces physiques, exige une constitution robuste et infimement d'«allant». Les qualités d'intelligence et de caractère sont tout aussi importantes, ainsi qu'un certain degré de capacités et de compréhension des sciences naturelles, de l'anatomie et de la physiologie principalement. En plus, le sens aigu de l'observation est nécessaire, pour déceler les plus légères fautes, soit dans la tenue, soit dans les exercices, des patients. L'adaptation de ces exercices à chaque cas particulier demande un esprit alerte et une compréhension rapide. Il est encore nécessaire à celle qui embrasse cette profession d'avoir des dons pédagogiques, de l'autorité, de la confiance en soi, de l'énergie et de l'aisance, et pour celle qui fera de la pratique privée, le goût des relations sociales.

PRÉPARATION PRÉALABLE. — Il est utile que la gymnaste thérapeute possède une bonne culture générale, aussi bien pour l'étude que pour l'exercice de sa profession. La connaissance de langues étrangères lui est recommandée, surtout si elle veut pratiquer dans une ville ou une station climatique. Certains établissements, les instituts suédois entre autres, exigent une instruction supérieure préalable. Une étude préliminaire des soins aux malades sera doublement utile: d'abord parce qu'une garde-malade acquiert de l'expérience dans ses relations avec des malades, et, d'autre part, parce que la collaboration absolument indispensable avec le médecin lui devient chose naturelle. Certaines professions dites éducatives peuvent aussi entrer en ligne de compte dans cette préparation: par exemple l'enseignement dans des jardins d'enfants, ou l'enseignement scolaire de la gymnastique (cours d'une année à l'Université de Bâle, après avoir passé la maturité ou acquis le certificat d'enseignement, cours donnant droit à un diplôme fédéral). Cette préparation préalable pourra être d'autant mieux poussée que la profession elle-même exigeant un complet développement physique, la gymnaste professionnelle ne saurait débiter utilement avant sa vingtième année.

FORMATION PROFESSIONNELLE. — Actuellement, la Suisse n'offre pas encore de possibilités pour des études complètes et officiellement reconnues. La Suède reste le pays classique de la gymnastique médicale; l'Institut Royal, à Stockholm, et deux instituts privés; celui du Dr. J. Arvedson (*Gymnastika Institut*), également à Stockholm, et l'Institut de la Suède méridionale (*Südschwedisches Gymnastik-institut*), à Lund, préparent en deux années à un examen officiel. L'Allemagne possède également des instituts créés sur le modèle